



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2025

BRY-SUR-MARNE

Tous mobilisés pour une ville durable !



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris



Collecte des ordures ménagères



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **après 19h**, la veille de la collecte.

- Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin
- Mardi matin
Vendredi matin
- Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin
Dimanche matin



Collecte des emballages et papiers



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & LES PAPIERS

Le bac jaune dit oui à tous les emballages et à tous les papiers !

Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.

Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire emballages en verre



BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE

Vos déchets d'emballages en verre sont à déposer dans une des **bornes d'apport volontaire verre** de votre ville :

- Quai Adrien Mentienne
- Rue du 26 Août 1944
- Parking de la Gare RER
- Rue des Chapeaux de Paille
- Impasse des Cerisiers
- Parking du Funérarium
- Rond point de la Fontaine
- Rue du 2 Décembre 1870
- Boulevard Georges Melies
- Avenue du Général Leclerc
- Quai Louis Ferber
- Parking de la Mairie
- Parking Saint-Thomas



i

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des végétaux

CHANGEMENT

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Vos végétaux sont désormais collectés toute l'année, les **mercredis matin**.

Les bacs et les sacs doivent être sortis **après 19h, la veille de la collecte**.

Les sacs peuvent être récupérés à l'accueil de l'hôtel de ville, au **1 grande rue Charles de Gaulle**.



Mercredi
matin

i

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac marron ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des déchets alimentaires



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Bry-sur-Marne, situé 1 Grande rue Charles de Gaulle (aux horaires d'ouverture de la Mairie), ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr

Déchets alimentaires



i

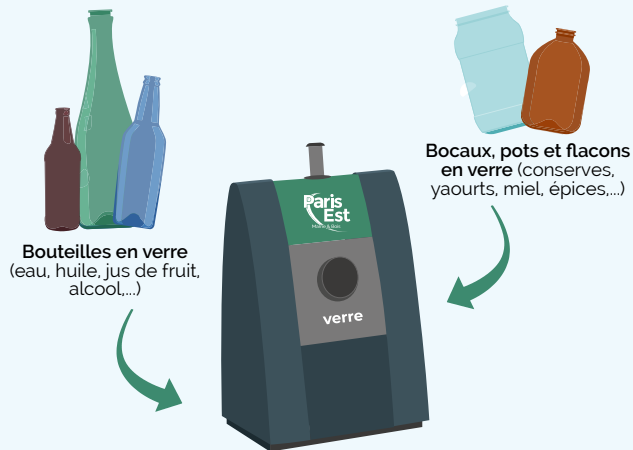
Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 9 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé



Un doute ?
Scannez-moi !

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



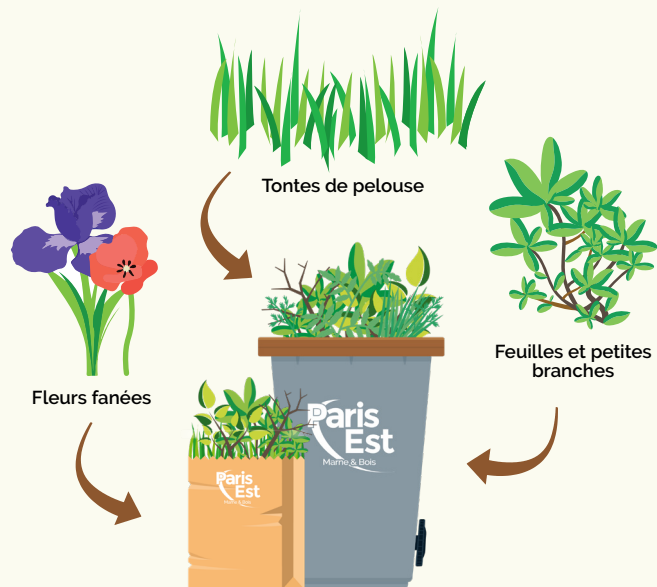
Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

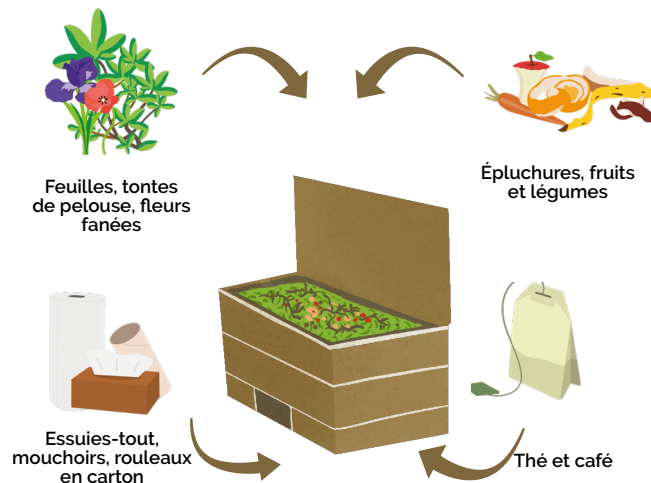
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction.

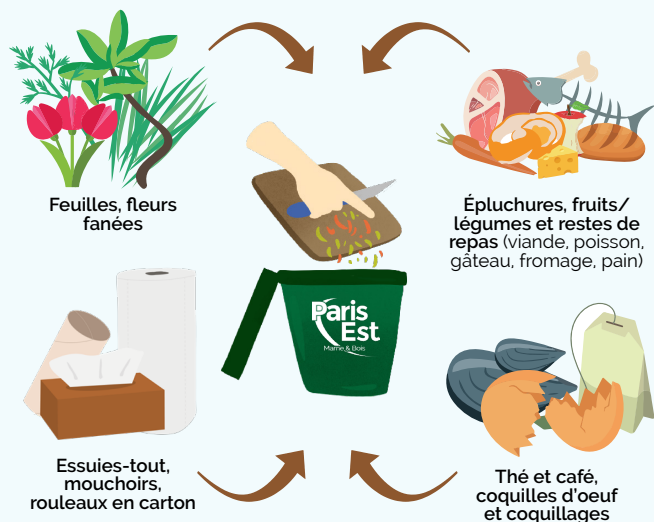
Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à compost@pemb.fr



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos **déchets alimentaires à tout moment dans les points d'apport volontaire** déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Bry-sur-Marne, situé 1 Grande rue Charles de Gaulle (aux horaires d'ouverture de la Mairie), ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner** !



! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

La démarche zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code ou écrire à zerodechet@pemb.fr

La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :

<https://ressourcerie.pemb.fr> !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

Longue vie aux objets !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait **via ClicRDV** sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre intercollecteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Déchets électriques et électroniques

Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif **Jedonnemonelectromenager.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant :
<https://www.jedonnemonelectromenager.fr>

Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrant vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif **Jedonnemontelephone.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez-ici :
<https://www.jedonnemontelephone.fr/>



Collecte des encombrants grands ensembles

La collecte des encombrants des grands ensembles s'effectue le **vendredi des semaines impaires pour les zones bleues** et le **vendredi des semaines paires pour les zones vertes**. Ces collectes sont exclusivement réservées pour les habitants des résidences ! Des contrôles seront régulièrement effectués.

Ils sont ramassés le matin entre 5h et 13h et doivent être sortis le **jeudi à partir de 19h**.

VENDREDIS IMPAIRES

- Rue Basse D'aval
- Rue du Bois des Chênes
- Rue de la Chaumière
- Avenue du Général Leclerc
- Quai Louis Ferber
- Rue des Mésanges
- Avenue de Rigny
- Rue Jean Grandel
- 5 à 13 rue de la passerelle

VENDREDIS PAIRS

- Rue du Colombier
- Rue de la Croix aux Biches
- Rue du 2 Décembre 1870
- Rue de La Garenne
- Avenue Georges Clémenceau
- Rue Molière
- Boulevard Pasteur
- Résidence Bry Beau Site
- Rue Racine
- Rue du Four
- Rue du 4^{ème} Zouave
- Rue Henri Cahn
- Rue de la Gare
- Résidence Abélia



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière. Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr